

LETTRE OUVERTE À MESSIEURS JEAN-LAURENT BONNAFÉ ET YVES MARTRENCHAR

Messieurs,

La Direction a déposé au Comité Central d'Entreprise de BNP Paribas SA un dossier en vue d'un lissage du 13^{ème} mois sur 12 mois, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Vous vouliez éviter «*un choc psychologique*» aux salariés à la lecture de la feuille de paie du mois de janvier 2019, avec la mise en place du prélèvement à la source. C'était l'un des objectifs annoncés en séance du CCE et repris dans la communication de la Direction.

Dans ce dossier, la CGT avait demandé à cette occasion de prendre l'avis du personnel avant toute décision car nous estimions que ce sont les salariés les premiers intéressés et les plus à même d'avoir une opinion sur cette proposition qui va les toucher au quotidien. Vous avez refusé la demande de la CGT, pourtant il s'agissait d'une demande de bon sens.

Le 1^{er} août 2018, un vote a eu lieu en séance plénière du CCE de BNP Paribas SA et pour rappel, la CGT mais aussi Force Ouvrière et le SNB ont voté contre ou émis un avis défavorable. La CFDT a pris acte.

Ce matin, nous prenons connaissance d'une communication de la Direction de BNP Paribas Personal Finance, à l'attention des salariés de cette Entreprise, sur le même sujet.

A la différence de sa Maison Mère, les dirigeants de cette filiale de BNP Paribas SA, ont décidé de consulter les salariés.

Ce sondage qui a débuté le mardi 16 octobre s'est achevé hier soir à 20h00. Avec un taux de participation élevé (77,29%), une majorité (60,69%) s'est prononcé en faveur du «non».

Aujourd'hui, la Direction de BNP Paribas PF prend acte du résultat de cette consultation et informe ses salariés qu'elle décide de ne pas appliquer le lissage du 13^{ème} mois sur 12 mois.

La CGT ne peut que louer le bon sens qui a prévalu à la décision de procéder à un tel sondage.

La CGT BNP Paribas SA vous demande une nouvelle fois, de procéder à une telle consultation et de prendre une décision définitive sur ce dossier en fonction du résultat obtenu.

Il n'est jamais trop tard pour renoncer à cette mesure "unilatérale", puisque le vote en CCE est consultatif, et faire preuve du bon sens nécessaire.

Bien cordialement,

Francois Besnard
Délégué Syndical National - CGT BNP PARIBAS

